

## ESPACES NATURELS - CADRE DE VIE

# Soisy-sur-Seine

Repenser l'aménagement du parc du Grand Veneur  
autour de son patrimoine bâti et paysager

Le CAUE de l'Essonne accompagne la commune  
dans sa réflexion sur le parc du Grand Veneur.  
Objectif : préserver cet espace patrimonial au caractère naturel  
tout en favorisant une gestion durable du site.



Au loin, le temple égyptien niché au fond d'une prairie haute. Entre biodiversité et préservation du patrimoine, où mettre le curseur ?  
Action menée en 2023-2024

### Les partenaires :



## Le point de départ

Soucieuse de la préservation de son patrimoine, la commune de Soisy-sur-Seine missionne le CAUE 91 au printemps 2023 pour réfléchir à l'avenir du parc du Grand Veneur. La mission du CAUE débute avec la réalisation d'un état des lieux convoquant le regard des services de la ville, d'acteurs institutionnels et de ses habitants. Ce diagnostic

partagé, premier jalon vers une réponse aux besoins des usagers, doit intégrer les contraintes techniques et réglementaires qui s'imposent au parc. Dans un second temps, l'accompagnement permet de dégager les enjeux à prendre en compte pour élaborer un éventuel programme de réhabilitation et de gestion durable du parc.

## L'objectif de la mission CAUE à Soisy-sur-Seine

L'accompagnement du CAUE de l'Essonne vise à faire remonter les expériences des habitants auprès de la commune ainsi que les regards d'un certain nombre d'experts sur la bonne gestion du parc et de son patrimoine.

Cet écrin d'une superficie de 13 ha aménagé comme un jardin romantique est situé au cœur de Soisy. Le château présent dans le parc abrite le conservatoire de musique et la médiathèque, ce qui fait de ce lieu un pôle culturel fortement apprécié des Soiséens.

Cet état des lieux et l'identification des enjeux qui touchent le parc pourra servir de base à l'élaboration d'un programme d'action, à une labellisation et/ou à une étude de gestion.



La commune a souhaité dès le départ inclure experts et usagers pour nourrir un diagnostic ensemble et bien définir les volontés de tous.

## Le déroulé



Acteurs institutionnels et services de la commune discutent des enjeux de préservation lors d'une visite de terrain.



Vue vers le château du Grand Veneur. L'eau des sources rythme le parcours dans le parc.

**L'accompagnement du CAUE de l'Essonne s'est articulé autour de deux phases.** Une première phase de diagnostic faisant intervenir plusieurs acteurs (commune, institution et société civile) et une deuxième phase prospective avec pour objectif le dessin d'un scénario d'évolution du parc.

### Le temps du diagnostic

Dans un premier temps, il était important pour le CAUE de réunir les services de la ville concernés par la gestion et l'entretien du parc. Cette visite in situ visait à faire ressortir les points forts et les éléments de dysfonctionnement actuels du parc.

Par la suite, le CAUE 91 a organisé une rencontre sur site avec la DRIEAT et la DRIAAP qui a permis de mettre en évidence des premiers enjeux liés au site et également d'avoir une lecture du parc axée sur son paysage lointain et de proximité ainsi que sur la gestion des arbres.

Pour finir, le CAUE a sollicité l'expertise d'usage d'un groupe mélangeant habitants et public associatif. Toujours sur site, les participants ont pu partager leurs expériences, raconter leur usage quotidien ou occasionnel, et faire émerger ce qu'ils considèrent à valoriser ou à modifier.

### Les perspectives d'évolution

Le CAUE a souhaité inclure le conseil des jeunes citoyens (CJC) de la ville afin d'avoir une vision transgénérationnelle de l'utilisation du parc. La transmission de leurs analyses a alimenté la production d'un scénario de gestion du parc co-réalisé avec le groupe d'usagers. Ce scénario a ensuite été discuté avec les services de la commune afin d'identifier des leviers d'actions à court et long terme.

L'ensemble de la démarche a été présenté lors de la fête des jardins de la ville, sur plusieurs panneaux. **À ce jour**, la commune axe son travail sur la labellisation du parc, celui de Jardin remarquable ou Patrimoine d'Intérêt Régional (PIR), afin d'entreprendre des premiers travaux.

### CAUE+

- Faire naître le dialogue entre différents publics.
- Mobiliser des acteurs institutionnels sur le terrain.
- Produire un document de restitution publique de la démarche.

